COMITÉ DE SUIVI DU PROJET DE LA FUTURE UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

sur la commune de Limoges

Compte-rendu

Réunion du 23 septembre 2025

évolis 23 – SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DURABLE

Limoges Métropole – Communauté urbaine

SYDED HAUTE-VIENNE – tous écocitoyens !

PARTICIPANTS

NOM	PRÉNOM	
MEMBRES DU COMITE DE SUIVI		
BERNARD	Marie-France	Membre du panel citoyen
THOMAS	Patricia	Membre du panel citoyen
BUSSONIERE	Hélène	Membre du panel citoyen
DE FERLUC	Marie	Pour un Nouveau Printemps à Limoges
SECHAUD	Christine	55 Limougeauds pour leur Ville
COMPAGNON	Christophe	Conseil de quartier de Beaubreuil
GALLIOT	Michel	France Nature Environnement Limousin
COUTAND	Thierry	Association Zéro Waste Haute-Vienne
SERMENT	Didier	Riverain – Jury de nez
TEXERAUD	Pascal	Riverain – Jury de nez
LIENA	John	Membre du panel citoyen
INTERVENANTS		
HUSSON	Audrey	Limoges Métropole
LAURENT	Grégory	Limoges Métropole
KUHLER	Johanna	Limoges Métropole
MAUSSET	Denis	Evolis 23
TRONCHE	Pierre-André	Veolia
ARAN	Christophe	Veolia
DE ROCHEMONTEIX	Pierre	Veolia
PAPIN	Mathieu	Veolia
JAMMET	Bruno	Hobo Architecture
TRUFIER	Yves	Hobo Architecture
SOLON	Loïc	Veolia
ANIMATEURS		
DAVID	Mathieu	2concert
JUIN	Etienne	2concert

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DE LA REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2025

En introduction de la réunion, l'Entente Intercommunale (constituée d'Evolis 23, du Syded Haute-Vienne et de Limoges Métropole) a présenté le groupement retenu pour le projet d'UVE, composé de Veolia, Eiffage et Hobo Architecture. Un tour de table a ensuite permis à chaque participant de se présenter avant de dévoiler l'ordre du jour :

- La procédure de marché public et la sélection du groupement
- Présentation du projet
- Le fonctionnement de la future installation
- L'intégration du projet sur le territoire
- Les prochaines étapes du projet
- Temps d'échange

La procédure de marché public et la sélection du groupement.

Avant la présentation du projet retenu, l'Entente Intercommunale a rappelé aux membres du Comité de suivi les objectifs qu'elle s'était fixés en lançant l'appel d'offres pour un nouveau marché global de performance portant sur la conception, la construction et l'exploitation de la future Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de Limoges Métropole :

- La nécessaire autonomie du territoire en matière de traitement des déchets et d'énergie, en maitrisant la gouvernance et les coûts pour les 30 prochaines années
- L'adéquation avec l'ensemble des textes réglementaires, et notamment l'obligation d'appliquer des politiques ambitieuses de prévention et de réduction des déchets
- L'indispensable obligation de la transition et de l'autonomie énergétique
- La recherche de l'excellence technologique, au service de la maitrise des impacts sanitaires et environnementaux

Les raisons ayant conduit à privilégier ce type de marché ont été expliquées :

- Une gestion en direct par la collectivité : Limoges Métropole reste titulaire de l'arrêté préfectoral d'exploitation
- La collectivité détermine l'origine des déchets traités et la facturation
- Pas de logique de « rentabilité » pour le prestataire
- Grouper construction et exploitation dans le même marché permet de se prémunir de vices de construction qui empêcherait un exploitant de travailler sur cette usine, mais aussi de limiter les interfaces
- Une procédure avec négociation, pour une concurrence maximale

L'Entente est ensuite revenue sur les différentes étapes de la procédure du marché public global de performance qui se sont déroulées en parallèle des travaux du comité de suivi :

Enfin, l'Entente Intercommunale a rappelé les objectifs fixés pour la future installation :

- Un équipement permettant de traiter **95 000 tonnes annuelles de déchets**, contre 110 000 pour l'actuelle CEDLM
- Au service des habitants pour **créer une économie circulaire.**

  Objectifs de production minimale :105 000 MWh/an de chaleur et 45 000 MWh/an d'électricité
- Un site à **très haute valeur environnementale** visant les seuils bas du BREF : maîtrise totale des odeurs et des émissions sonores, y compris celles du chantier
- Un équipement fiable pour les **40 prochaines années**, facilitant les opérations de maintenance et les conditions de travail sur le site
- **Maîtriser les coûts d'investissement et de fonctionnement** de ce nouvel équipement
- **Un site attrayant, un lieu pédagogique ouvert :** Accueil des scolaires & adultes, sensibilisation aux enjeux déchets-énergie-biodiversité
- **Gestion de l'Eau exemplaire :** économie de la ressource, zéro rejet industriel, utilisation des eaux pluviales, recyclages des eaux grises, gestion à la parcelle des eaux pluviales.
- Un haut-niveau d'intégration architecturale dans un environnement boisé et pavillonnaire, en **conservant la zone humide et en préservant la biodiversité**

PRÉSENTATION DU PROJET

Le groupement

Constitué de Veolia, Eiffage et Hobo, le groupement lauréat réunit sous une même entité pilotée par Veolia, la construction et l'exploitation de l'usine. Veolia est ainsi responsable et garant des performances de l'installation. Le groupement s'appuiera également sur de nombreux autres partenaires pour la réalisation des travaux parmi lesquels plusieurs acteurs locaux.

VEOLIA

Veolia est un leader national de la transition énergétique. L'entreprise exploite notamment sept sites dans le Sud-Ouest, dont les procédés de construction sont similaires à ceux prévus pour la future installation de Limoges. La future UVE bénéficiera ainsi du retour d'expérience acquis lors de la rénovation innovante, menée en 2024, sur les deux UVE de Bordeaux Métropole, parmi les plus performantes en France et en Europe sur le plan environnemental.

HOBO ARCHITECTURE

Hobo Architecture est un cabinet implanté à Bordeaux et à Limoges. Il compte parmi ses références la construction de la chaufferie biomasse et de l'Hôpital Mère-Enfant à Limoges, ainsi que la réhabilitation de la technopole ESTER.

EIFFAGE

Eiffage est un acteur mondial de premier plan dans le domaine du génie civil. Le groupe dispose également de solides références dans le secteur des déchets et la construction d'UVE, notamment en Île-de-France, dans l'Oise et à Bénesse-Maremne (Landes).

Les grandes lignes du projet

Les représentants du groupement ont ensuite présenté les grandes lignes et les principales caractéristiques du projet, en s'appuyant sur quelques chiffres clés et sur les engagements pris en matière de performance, réaffirmant ainsi les objectifs ambitieux fixés dans ce domaine.

Les performances exigées par l'Entente en matière de rejets gazeux seront atteintes. Le groupement garantit ainsi les seuils les plus stricts et les plus bas définis par la réglementation européenne.

La capacité de l'installation a été revue à la baisse, conformément à la politique métropolitaine qui privilégie la prévention, le tri, le recyclage et la valorisation matière, afin de limiter autant que possible le recours à l'incinération.

Par ailleurs, l'UVE préservera la ressource en eau grâce à un traitement des fumées dit « sec », ne nécessitant ni consommation ni rejet d'eau (zéro rejet liquide).

Une vidéo 3D de la future UVE a été projetée afin de donner une vision plus concrète du procédé et de l'intégration de l'installation dans son environnement paysager.

Conception architecturale et intégration paysagère

Les architectes du cabinet Hobo Architecture ont présenté leur approche pour la conception de la future installation.

Ils ont montré que plusieurs souhaits exprimés par le Comité de Suivi avaient été pris en compte : utilisation de matériaux locaux, référence à l'identité de la ruche, préservation de l'espace boisé et limitation de la hauteur de l'usine, dont les cheminées seront plus basses que celles de l'installation actuelle. Les bâtiments tertiaires seront implantés côté rue, tandis que les volumes les plus hauts seront intégrés dans la pente à l'arrière, et le hall de déchargement sera en partie enterré. Enfin, les façades seront réalisées à partir de matériaux locaux issus du réemploi.

Châtaigner du Limousin

Pierre de St Yrieix

Quelle prise en compte des attentes du comité du suivi ?

- ✓ Utilisation de matériaux représentatifs du paysager limousin, comme le châtaignier
- ✓ Une identité visuelle autour de la « ruche » (alvéoles, *etc.*)
- ✓ La conservation d'un espace arboré comprenant des arbres remarquables
- ✓ Une usine de faible hauteur qui sera peu visible

Les membres du comité de suivi ont pu découvrir plusieurs perspectives de la future installation, présentées depuis différents points d'observation du site et de ses abords :

LE FONCTIONNEMENT DE LA FUTURE INSTALLATION

Les performances énergétiques et environnementales de l'usine

L'équipe de Veolia a souligné sa volonté d'aller plus loin que les objectifs fixés par le cahier des charges. Ainsi, l'UVE produira plus de chaleur (110 GWh contre 105 demandés par l'Entente) et d'électricité (49 GWh dont 39 vendues) à partir de la même quantité de déchets (95 000 tonnes). Elle figurera aussi parmi les unités les plus performantes de France, avec 8 200 heures de fonctionnement par an, soit un taux de disponibilité de 93 %.

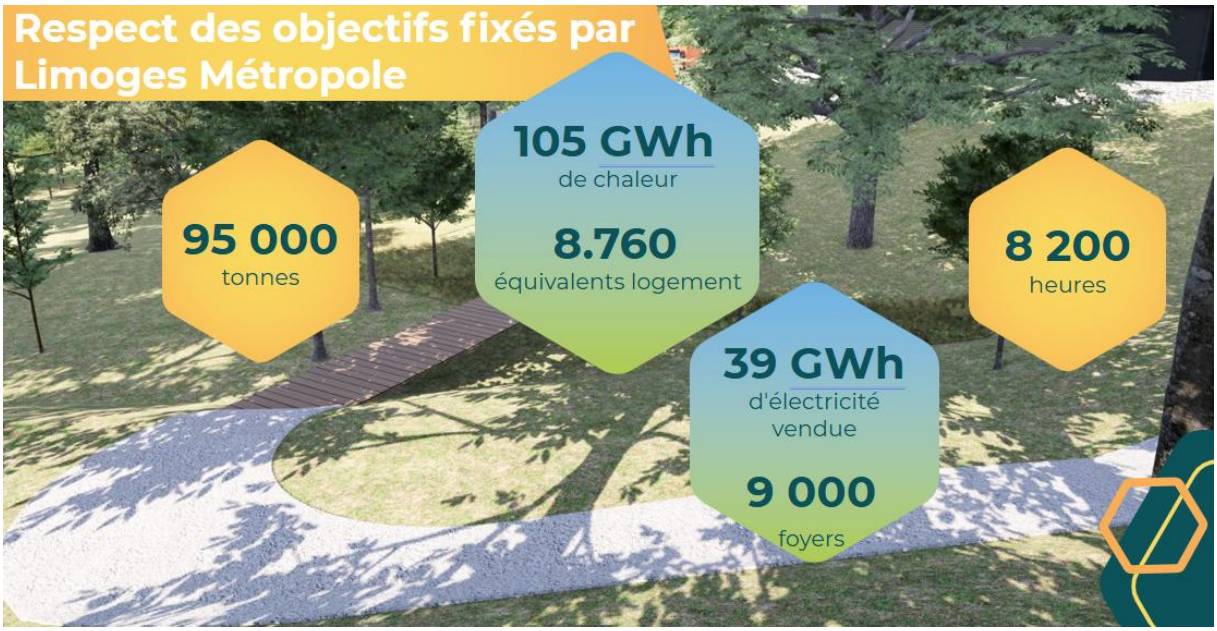

La maîtrise des risques

Veolia a précisé qu'aucun rejet liquide (process) n'était prévu et que les émissions dans l'air seraient maintenues à des niveaux particulièrement bas, grâce à une technologie performante permettant de capter efficacement les polluants. L'installation, à haute valeur environnementale, fera l'objet d'une vigilance accrue, Veolia se montrant particulièrement exigeant envers ses partenaires afin de garantir le respect de ces engagements.

Nuisances olfactives et sonores

L'équipe de Veolia et les architectes du projet ont présenté les simulations réalisées sur les vents dominants (tests en soufflerie numérique). Ces travaux ont permis de concevoir l'usine de manière à maintenir les odeurs de la fosse à l'intérieur du bâtiment. En complément, un filtre à charbon assurera la rétention des odeurs, que l'installation soit en fonctionnement ou à l'arrêt, afin de prévenir toute nuisance olfactive.

Concernant le bruit, des pièges à son et des portes spécifiques seront installés afin de limiter les émissions sonores et de garantir un niveau inférieur à 64 décibels entre 7 h et 22 h.

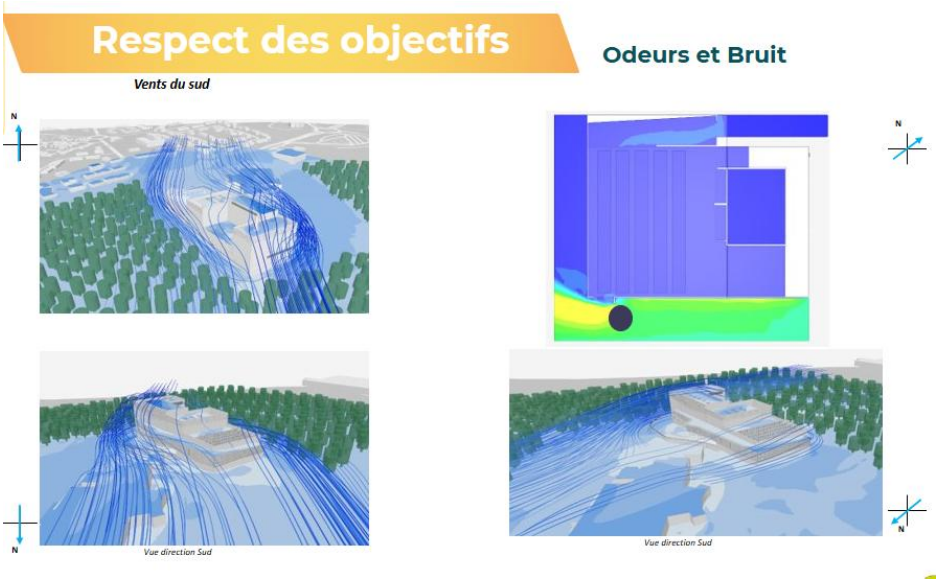

Plan prévisionnel du chantier

Le groupement a indiqué être attentif aux interrogations des riverains concernant la phase de chantier. Celui-ci doit débuter en janvier 2027 pour une durée de 24 mois, jusqu'en décembre 2028. Durant cette période, le trafic supplémentaire est estimé à 30 à 40 camions par semaine. Afin d'éviter tout engorgement de la route, une nouvelle entrée sur le site sera aménagée.

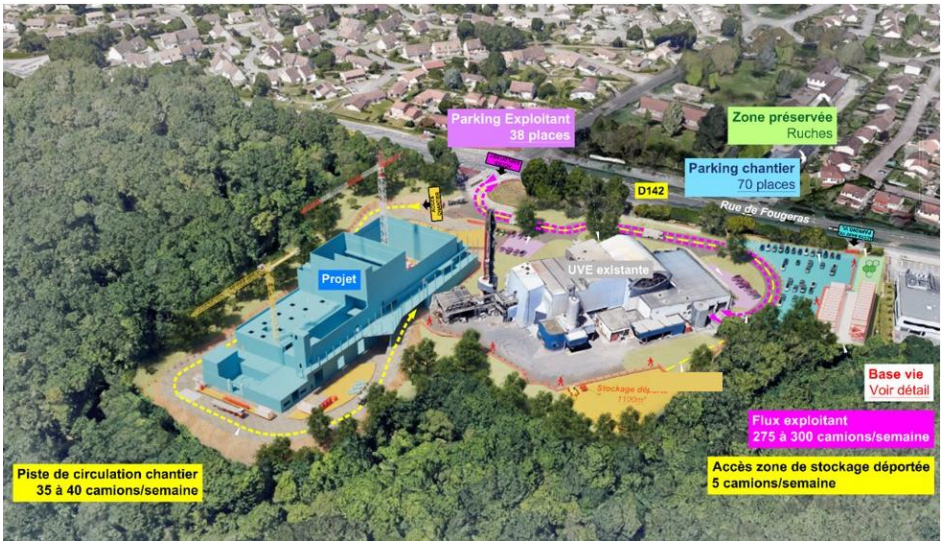

Le process

L'équipe de Veolia a ensuite présenté de manière synthétique le fonctionnement de la future usine, en insistant sur 3 points :

1. La combustion des déchets

Les déchets seront brûlés à l'intérieur d'un four à rouleaux développé par Vinci, particulièrement performant. Ce dispositif permettra d'assurer une combustion complète, produisant des mâchefers de qualité, valorisables en matériaux de construction.

2. Le traitement des fumées

Cette étape vise à épurer les fumées issues de la combustion en éliminant les principaux polluants (acides, métaux lourds, dioxines, furanes, oxydes d'azote, et PFAS).

Le dispositif reposera sur une double filtration à manches haute performance et un système « Dénox » catalytique destiné à capter les oxydes d'azote. Les équipements retenus figurent parmi les plus performants du marché, avec pour objectif d'atteindre les seuils de rejets les plus bas possibles.

Les émissions seront surveillées en continu grâce à des analyseurs installés sur la cheminée, complétés par des contrôles ponctuels réalisés au moins une fois par an par un organisme indépendant.

L'ensemble des résultats sera transmis à la DREAL et à la commission de suivi de site.

3. La valorisation énergétique

L'énergie produite sera optimisée grâce à une chaudière horizontale de nouvelle génération, bien plus performante que celle en fonctionnement actuellement sur la CEDLM : elle permettra de produire 1,5 fois plus de chaleur et 3 fois plus d'électricité, tout en traitant une quantité légèrement inférieure de déchets (95 000 tonnes contre 99 000 tonnes aujourd'hui).

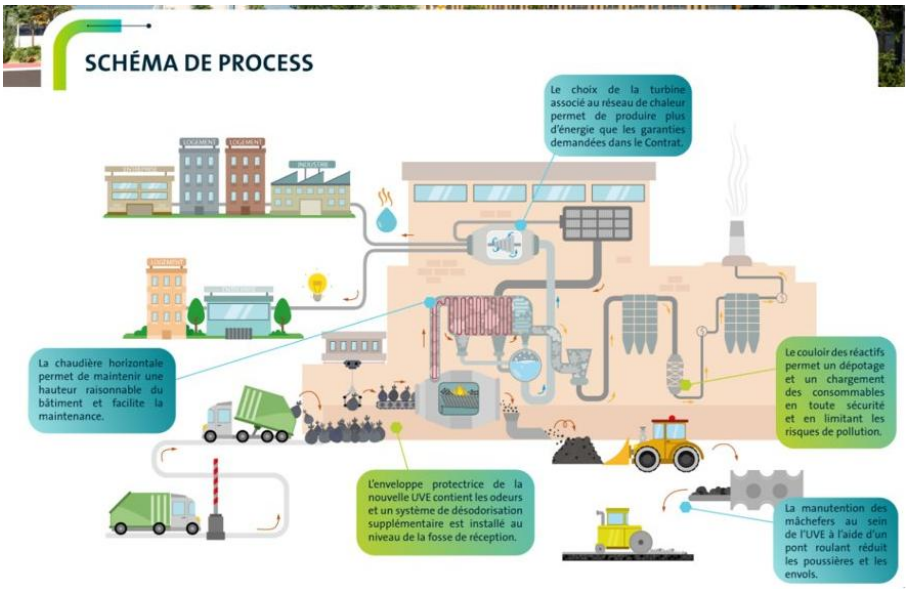

L'INTÉGRATION DU PROJET SUR LE TERRITOIRE

Les représentants de Veolia sont ensuite revenus sur l'intégration du projet dans son environnement local et sur les actions engagées pour l'accompagner. Aux côtés de l'Entente, ils ont réaffirmé l'importance d'un dialogue continu avec les riverains et les membres du comité de suivi. Cette dynamique fondée sur la transparence, le partage d'information et l'écoute constitue l'un des fils conducteurs du projet.

La mise en place d'un dispositif de suivi complet et partagé

Veolia a présenté le dispositif de suivi environnemental et de performance de la future UVE, conçu pour garantir au public une information continue, transparente et accessible. Ce dispositif permettra de suivre en temps réel plusieurs paramètres clés du fonctionnement de l'installation. Des capteurs de suivi environnemental seront ainsi installés afin de mesurer en continu les émissions, et les principales données de fonctionnement de l'installation. Les résultats seront mis à disposition du public sur le site internet de la Centrale Énergie Déchets de Limoges Métropole, dans une rubrique spécifiquement dédiée au projet.

Une attention particulière à la gestion du chantier

Le chantier sera ouvert à des visites régulières afin de permettre au public de suivre l'avancement des travaux.

Eiffage veillera à limiter au maximum les nuisances liées aux activités de chantier, notamment en matière de bruit, de poussières et d'accès au site.

L'organisation du chantier tiendra compte de la préservation des espaces naturels et se concentrera sur une zone d'intervention aussi restreinte que possible. Un écologue accompagnera également cette phase du projet afin de contrôler et d'assurer le respect des bonnes pratiques vis-à-vis de la faune et de la flore locales.

Quelle prise en compte des attentes du comité du suivi ?

- ✓ Communication régulière en phase chantier, notamment sur le calendrier des travaux et les effets attendus
- ✓ Affichage physique aux abords du site

Le dialogue et la transparence au cœur du projet

Veolia et l'Entente Intercommunale ont rappelé l'importance de maintenir un dialogue constant et l'information. Ainsi, les actions de communication évolueront tout au long du projet pour impliquer l'ensemble des publics concernés. En plus d'un onglet dédié sur le site Internet, des évènements réguliers pourront être organisés, dès le chantier, à destination des habitants, des associations, des scolaires et des partenaires institutionnels.

Le projet prévoit également la mise en place d'un parcours de visite à vocation pédagogique pour faire découvrir le fonctionnement de l'installation, les métiers des agents et les enjeux du tri et de la valorisation, de la prévention et de la réduction des déchets.

- **La poursuite du dialogue initiée par Limoges Métropole autour de la CEDLM :**
  - Création d'un onglet dédié au projet sur le site internet de la CEDLM
  - Organisation d'évènements autour du projet, notamment à la mise en service de l'exploitation
  - Visites pédagogiques pour les scolaires
- **Un parcours de visite à vocation pédagogique, à destination de tous les public (objectif : sensibiliser les visiteurs à la gestion des déchets, « ouvrir » l'usine au grand public, expliquer les process de traitement et de valorisation...)**

Quelle prise en compte des attentes du comité du suivi ?

- ✓ Création d'un site internet dédié au projet
- ✓ Circuit de visite et actions pédagogiques à destination des scolaires
- ✓ Communication renforcée au lancement de l'UVE
- ✓ Des messages sur la prévention et la gestion des déchets à chaque temps de communication

LES PROCHAINES ÉTAPES

Une concertation préalable réglementaire relative à la mise en compatibilité des documents d'urbanisme de la Ville de Limoges se tiendra du 15 décembre 2025 au 15 janvier 2026.

Le projet fera ensuite l'objet d'une enquête publique au second semestre 2026, à la suite du dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale.

Le démarrage des travaux est envisagé pour janvier 2027, avec une durée prévisionnelle de vingt-quatre mois. La mise en service de la nouvelle installation est envisagée à l'horizon de l'automne 2029 (sauf décalage de planning).

Durant toute cette période, la CEDLM poursuivra son activité, et une réflexion sera engagée sur son devenir à moyen terme.

2025 – 2026	2027-2028	2029
Démarches administratives ▪ Réalisation des études d'impacts dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale ▪ Dépôt du dossier d'autorisation environnementale ▪ Consultation du public (ex-enquête publique) ▪ Autorisation d'exploiter et permis de construire	**Phase chantier** ▪ Démarrage des travaux de construction ▪ Maintien de l'activité de la CEDLM en parallèle ▪ Poursuite de la réflexion sur la CEDLM actuelle par Limoges Métropole	**Mise en service de la nouvelle UVE** ▪ Démarrage de la phase d'exploitation ▪ Alimentation des réseaux de chaleur de Beaubreuil, Val de l'Aurence et centre-ville de Limoges) ▪ Aménagement du site actuel en fonction des scénarios retenus par Limoges Métropole
Information/communication ▪ Annonce du lauréat et communication du projet sur le territoire ▪ Mises à jour régulières du site de la CEDLM ▪ Création d'un onglet dédié au projet sur le site internet de la CEDLM ▪ Poursuite du dialogue et de l'information avec le public (réunions du Comité de suivi, Gazette des riverains, café-découvertes, *etc.*)	**Information/communication** ▪ Communication sur l'avancée du chantier ▪ Évènement « Pose de la 1re pierre » ▪ Installation d'une Maison du projet ▪ Permanences ouvertes au public ▪ Information des riverains sur les potentielles nuisances du chantier ▪ Poursuite du dialogue et de l'information avec le public	**Information/communication** ▪ Communication sur la mise en service de l'UVE (et plus largement sur la gestion et la prévention des déchets) ▪ Ouverture du site au public (circuit de visite, Journées « Portes ouvertes », cafés-découvertes...) ▪ Suivi des indicateurs environnementaux

TEMPS D'ÉCHANGE

À l'issue de la présentation, les membres du Comité de suivi ont été invités à adresser leurs questions aux représentants du groupement présents. Les échanges ont donné lieu à des précisions de la part de Véolia et de l'Entente Intercommunale sur le fonctionnement, les performances et l'intégration territoriale de la future UVE :

Fonctionnement et conception de l'installation

- Nombre de lignes de traitement
  Le futur équipement comprendra une seule ligne, plus grande et plus performante que les trois lignes actuelles.

- Résistance du four
  Les membres du comité ont interrogé Veolia sur la résistance du four face à d'éventuelles explosions (bouteilles de gaz, protoxyde d'azote…).
  Veolia a précisé que le four de la future UVE, de taille importante, offrira une meilleure résistance en cas de déflagration.

- Durée de la phase de tests et mise en service
  La phase d'essais devrait s'étendre sur six à huit mois, entre janvier et septembre 2029, avant la mise en service opérationnelle.

- Production de mâchefers
  La quantité de mâchefers générée restera équivalente à celle produite actuellement, rapportée à la tonne incinérée.

Performance énergétique et environnementale

- Performance en cas de baisse des tonnages
  Une question a été posée sur l'impact d'une réduction des tonnages de déchets sur la performance énergétique de l'installation.
  Veolia a indiqué que la future UVE restera performante entre 70 % et 100 % de charge, soit jusqu'à 70 000 tonnes incinérées au lieu de 95 000.
  Si les volumes de déchets devaient encore diminuer, il pourrait être envisagé de faire fonctionner l'usine uniquement en période hivernale, pour assurer l'alimentation du réseau de chaleur, comme cela se pratique dans d'autres collectivités du sud de la France.

- Rejets atmosphériques et plan de surveillance
  Concernant les retombées des émissions résiduelles, Veolia a précisé qu'une étude de dispersion a été réalisée avec un cabinet spécialisé (elle sera jointe au DDAE et consultable par le public) et réaffirmé son engagement à respecter les seuils les plus exigeants de la réglementation, avec des émissions 5 à 10 fois inférieures aux valeurs limites actuelles.
  Limoges Métropole a rappelé qu'un plan de surveillance environnemental sera appliqué, comprenant des analyses sur les bio-indicateurs que sont le lait, le miel, les choux d'ornement, mais aussi les retombées atmosphériques et l'air ambiant.
  Des membres du comité ont souligné l'importance que ces données soient accessibles à la fois aux riverains et aussi aux salariés du site.

- Traitement des PFAS
  Veolia a indiqué qu'à partir de 2026, la réglementation imposera des analyses des PFAS dans les UVE. Des solutions sont actuellement à l'étude, afin de prévenir leur introduction ou d'en améliorer la captation. Très proactif sur les recherches et le développement, Véolia assure que la nouvelle installation pourra profiter des meilleures technologies existantes.

Suivi de la performance et gouvernance

- Dispositif de suivi
  Limoges Métropole indique que les résultats de la CEDLM actuelle sont publiés avec un mois de décalage sur le site internet. Pour le suivi de la future UVE, les données seront diffusées en continu. Une commission de suivi de site sera mise en place pour la nouvelle installation. C'est à la préfecture d'en définir les modalités.

- Continuité du comité de suivi
  Le comité de suivi de projet sera maintenu jusqu'à la mise en service de l'UVE.
  Limoges Métropole a précisé qu'il pourrait prochainement être enrichi de nouveaux membres volontaires.
  La Gazette des riverains et d'autres outils (ex. café-citoyens) continueront d'assurer un lien direct d'information avec le public.

Emploi et retombées locales

- Emplois liés à l'exploitation
  Veolia a confirmé que les 25 salariés actuels seront maintenus et que la future UVE mobilisera environ 160 personnes pendant la phase chantier, incluant des postes dédiés à l'insertion professionnelle.

- Recharge des camions électriques
  Le comité a suggéré que les camions électriques de collecte puissent être rechargés via l'énergie produite par l'UVE.
  Limoges Métropole a indiqué que le délégataire actuel du service de collecte, dispose déjà de bornes de recharge spécifiques pour sa flotte. Et Veolia a ajouté que cela nécessiterait une surface de stationnement bien plus grande.

Pédagogie, aménagement et biodiversité

- Organisation des visites et sensibilisation
  Certains membres du comité soulignent l'importance de faire de la future UVE un lieu de sensibilisation à la gestion des déchets.
  Veolia a précisé que le site a été conçu avec Limoges Métropole pour valoriser l'ensemble de la chaîne du déchet, de la prévention au réemploi jusqu'à l'incinération.

- Gestion de l'eau et production d'énergie
  Les eaux de pluie seront récupérées dans un bassin, déminéralisées, puis réutilisées pour alimenter la chaudière.
  La chaleur fatale de l'usine servira également à chauffer les bureaux et le circuit de visite.
  En réponse à une question, Veolia a précisé que les panneaux photovoltaïques ne peuvent

être installés au-dessus des zones de process industriel, mais qu'ils seront positionnés sur les halles de déchargement.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Une concertation préalable relative à la mise en compatibilité du Plan local d'urbanisme de Limoges avec le projet de création d'une nouvelle Unité de Valorisation Énergétique est organisée du lundi 15 décembre 2025 au jeudi 15 janvier 2026 inclus. Dans ce cadre, une réunion publique aura lieu le mercredi 7 janvier 2026 à 18h00 dans la salle Claude-Mandonnaud de l'Aquapolis de Limoges (359 rue Aristide-Briand, 87100 Limoges).

La prochaine réunion du Comité de suivi se tiendra au printemps 2026, en amont de l'enquête publique.